

## Comité de pilotage

**Date** : 26 mai 2016

**Absents** : D. Gourdant, C. Calloud, Michel Gautheron

**Secrétariat** : C SEUX

### **Court résumé pour site internet**

---

Révision du Plu : le 2 juillet les objectifs généraux de révision seront traités en tables thématiques. En septembre aura lieu la restitution par l'urbanisme de la concertation. Le conseil des sages propose un panel citoyen pour continuer ce travail de concertation. Une balade aura lieu en juin pour installer des barres à vélo avant l'été et un tour d'horizon des dossiers communautaires a été fait.

### **Relevé des décisions**

---

Validation du CR du 12 mai, mais reste celui du 21 avril (attente des chiffres d'endettement exposés du projet centre nautique). Si ceci ne sont pas envoyés, nous l'indiquerons quand le compte-rendu.

#### **1- Révision du PLU en cours**

Atelier Promenades des 21 et 22 mai : 5 itinéraires pour les promenades et 65 participants (hors organisateurs : animateur, élus). Prochain événement : Arpentages de textes (14 juin) et préparation de la journée du 2 juillet avec

Le matin tables thématiques pour les objectifs ( à voter en CM)

L'après midi : temps d'échanges avec architectes, CDS et élus sur les modalités de concertation (panel)

Soirée de restitution plutôt en septembre et non en juillet car l'urbanisme n'aura pas le temps nécessaire avant le 2 juillet..

Le travail se poursuit avec le CDS pour la mise en place d'une concertation pendant la phase officielle du PLU avec un panel citoyen .

#### **2- Intervention du Conseil des sages (CDS)**

Visionnage d'un document expliquant ce qu'est un panel citoyen et ses avantages (*voir annexe* )

Proposition d'un panel citoyen pour accompagner le processus de révision PLU

Le principe a été accepté par les élus présents.

Proposition aussi mettre en place un Débat d'orientation budgétaire (DOB) (pour 2018 ?). Projet déjà discuté dans la commission finances lors de la journée bilan du 31 janvier (*voir annexe*)

Demande d'animateurs pour le GAP jardin public : voir Lucile Chemarin

Demande du CDS d'intervenir en CP une fois par mois : accord (soit les comité pilotage du 30/06, 21/07, 25/08, 29/09)

Demande aussi de relance sur un travail sur la gouvernance avec Olivier Pastor

Animateurs référents par compétence : à l'heure actuelle 4 commissions ont des animateurs dédiés.

### **3- Parking vélos :**

Fernand : proposition une réunion balade pour définir les emplacements qui serait souhaitable d'ajouter avant l'été ( Fernand, Joachim, Gatou). A décider pour début juin. Indication aussi que la commission Mobilité s'est réunie il y a 10 jours et que ses conclusions pourraient être présentées à un prochain comité de pilotage.

Vincent : un point est fait pour le marquage au sol et le mobilier urbain sera opérationnel avant la saison estivale. L'installation « du gendarme couché » a été repoussée car il faut avant mettre des panneaux réglementaires, et mettre en place la zone 20 qui sera étendue .

Avant le vote en conseil municipal, bail précaire pour l'appartement "Maison Gautheron" : décision du loyer à 250€.

### **4- Projets interco pour Saillans**

2 projets en cours : centre de loisirs ( lieux à définir) et Maison d'assistance maternelle. Le centre de loisirs ouvrira à la Toussaint dans un algeco, vers les vestiaires du stade, uniquement pendant les vacances scolaires.

- le foyer jeunes > il est déplacé car la grande salle du gîte rural... une réflexion a été engagée pour un bus itinérant sur la vallée.

- crèche/ MAM > interco souhaite plutôt mettre en place des mini-. Le réseau d'assistance maternelle se réunira dans un algeco pour l'instant au stade.

2 autres projets en attente : maison sports et nature et écomode. Il est décidé de veiller à ce qu'ils ne soient pas supprimés des projets, sachant que les finances communales ne permettront pas de programmer ces projets pour le moment.

## **Mots clefs**

---

Exemples : révision du PLU – Conseil des Sages - panel citoyens - parking vélos - centre de loisirs, mini-crèche

## Note explicative du CDS sur les "PANELS CITOYENS" à l'usage des élus de Saillans

Extraits de l'article *Tirage au sort et démocratie délibérative : Une piste pour renouveler la politique au XXIe siècle ?* par Yves Sintomer, le 5 juin 2012. Consultable sur <http://www.laviedesidees.fr/Tirage-au-sort-et-democratie-deliberative.html>

<b>HISTORIQUE</b> .....	<b>1</b>
Premières expériences modernes:.....	1
Quelques exemples récents: .....	1
En France, des expérimentations théoriques sur tout le spectre politique :.....	2
Les expériences concrètes : .....	2
<b>LA PROPOSITION DU CDS DANS LE CONTEXTE DE SAILLANS</b> .....	<b>2</b>
<b>POUR ALLER PLUS LOIN</b> .....	<b>3</b>
<b>LA LÉGITIMITÉ POLITIQUE DU TIRAGE AU SORT ET DES PANELS CITOYENS</b> .....	<b>3</b>
La légitimité statistique .....	3
Les enquêtes empiriques .....	3
Diversité.....	4
L'impartialité.....	4
<b>LIMITES DE LA DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE (DONT LES PANELS CITOYENS SONT UN EXEMPLE)</b> .....	<b>4</b>
La délibération face aux inégalités sociales. ....	4
La question de la responsabilité. ....	5
La délibération contre la publicité ?.....	5
Délibération des mini-publics contre délibération des masses.....	5
La question de la transformation sociale. ....	5

## HISTORIQUE

---

Le tirage au sort semble donc revenir dans des expériences politiques après avoir été éclipsé pendant des siècles.

### **Premières expériences modernes:**

Plusieurs dispositifs standardisés sont aujourd'hui expérimentés. Le plus ancien, inventé simultanément en Allemagne et aux États-Unis dans les années 1970, est celui des jurys citoyens. Dérivé des jurys d'assises et autres jurys populaires, il permet à un groupe de personnes (de douze à quelques dizaines) tirées au sort de délibérer dans des conditions procédurales optimales, en alternant durant un ou deux week-ends discussions internes et audition d'experts défendant des positions contradictoires. L'objectif du jury est de remettre un avis public sur le thème d'action publique sur lequel il a été convoqué.

### **Quelques exemples récents:**

- Après la crise économique de 2008 et la quasi-faillite de l'Islande, une Assemblée citoyenne d'un millier de personnes tirées au sort et de quelques centaines de personnalités qualifiées est rassemblée à l'initiative d'associations civiques pour dégager les valeurs sur lesquelles devraient se refonder le pays. L'expérience est réitérée en novembre 2010, cette fois avec le soutien étatique, dans la perspective de l'adoption d'une nouvelle Constitution. La tâche de cette seconde Assemblée citoyenne est de déterminer, en s'appuyant sur les résultats de la première, les grands principes de la future Loi fondamentale.

### **En France, des expérimentations théoriques sur tout le spectre politique :**

- La Fondation pour l'innovation politique, proche de l'UMP, propose de désigner désormais 10% des conseillers municipaux par tirage au sort
  - L'Institut Montaigne, centriste, de recourir à une conférence citoyenne pour discuter du financement de la protection sociale.
  - La Fondation Jean Jaurès, liée au Parti socialiste, réfléchit sur les jurys citoyens. - - -
- L'association ATTAC, proche de la gauche critique, parlent de remplacer le Sénat par une chambre ainsi constituée.

### **Les expériences concrètes :**

- le groupe de Metz d'Europe-Ecologie-Les Verts a désigné par tirage au sort ses candidats aux cantonales et aux législatives
- constitution des conseils de quartiers par tirage au sort partiel ( dans les ville de Montpellier, Carpentras, Quimper et d'autres

## **LA PROPOSITION DU CDS DANS LE CONTEXTE DE SAILLANS**

---

### **Constitution d'un panel citoyen pour accompagner le processus de révision du PLU.**

Ce panel rejoindrait les élus suivant le PLU, l'agence d'architectes-urbanistes et les personnes publiques associées à travers les 3 phases du PLU : 1) le diagnostique, 2) le PADD , 3) les réglemens graphiques et textuels.

Ce panel serait constitué par tirage au sort sur liste électorale, éventuellement par quartier

Ce processus délibératif complété par d'autres outils de participation tels que les "cafés-PLU" (réunions d'information informelles où des urbanistes ou des experts présentent un aspect ou un enjeu lié au PLU), des informations régulières (bulletins municipaux, flash infos) qui diffuseront l'avancée du travail effectué par le panel.

### Choix qui reste à faire :

- sur liste électorale uniquement ? quid des mineurs ? quid des résidents ?
- combien de participants ?
- quelle proportion de participants "élus" par tirage au sort et de volontaires ?
- incitation à participer sur le long-terme par une indemnisation du temps passé ? Ou par une reconnaissance sociale de l'investissement des participants ?
- assurer l'engagement des participants en demandant un engagement moral signé avec la mairie ?
- comment est-ce que le panel citoyen rend public son travail ? (lui-même ? par le biais des architectes-urbanistes ? etc...)

## **POUR ALLER PLUS LOIN**

---

### **LA LÉGITIMITÉ POLITIQUE DU TIRAGE AU SORT ET DES PANELS CITOYENS**

Quelles sont les sources de légitimité sur lesquelles ces dispositifs sont susceptibles de s'appuyer ? Les mini-publics/panels/jurys citoyens tirés au sort ne peuvent à l'évidence reposer ni sur la légitimité du nombre, ni sur celle du savoir expert.

#### **La légitimité statistique**

La notion d'échantillon représentatif est familière aux lecteurs du XXI<sup>e</sup> siècle, rendus réceptifs par des décennies de recours intensif aux statistiques et aux sondages d'opinion. Cependant, elle ne fut inventée qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il ne pouvait auparavant y avoir de relation entre tirage au sort et représentation descriptive, car l'idée que la sélection aléatoire mène statistiquement à un échantillon qui possède les mêmes caractéristiques que l'ensemble de départ n'était pas scientifiquement disponible. Inversement, les expériences contemporaines se singularisent en ce qu'elles pensent le tirage au sort comme moyen de sélectionner un échantillon représentatif (ou au moins diversifié) de la population, une sorte de microcosme de la cité, un mini-public qui peut opiner, évaluer, juger et éventuellement décider au nom de la collectivité, là où tous ne peuvent prendre part à la délibération

#### **Les enquêtes empiriques**

Le postulat qu'une délibération de citoyens « ordinaires » menée dans de bonnes conditions peut mener à des résultats raisonnables, tend à être largement corroboré par les enquêtes empiriques de sciences sociales. L'opinion des mini-publics tend à être plus « raisonnable » que celle des masses, qu'elle peut influencer en retour si elle trouve un écho dans les médias. Dans un contexte où l'insatisfaction par rapport au système

politique est largement partagée, cela peut contrebalancer la politique-spectacle et l'autonomisation de la classe politique, et contribuer à rendre celle-ci plus responsable devant les citoyens. L'objectif est de promouvoir une meilleure communication entre décideurs et citoyens, ainsi qu'une délibération de qualité impliquant ces derniers.

## **Diversité**

Une bonne délibération doit inclure des points de vue divers, de telle sorte que la gamme des arguments envisagés soit élargie et que la discussion soit plus inclusive. Dans cette perspective, les mini-publics tirés au sort ont l'avantage d'être socialement plus riches que les comités formés d'experts ou de responsables politiques, mais aussi que les publics participatifs formés sur la base du volontariat ou n'impliquant que la société civile organisée.

## **L'impartialité**

Les élus, les experts et les intérêts organisés sont fortement enclins à défendre des intérêts particuliers. À l'inverse, la sélection aléatoire tend à recruter des personnes non partisans, sans intérêts de carrière à défendre et que des règles délibératives procédurales poussent à formuler un jugement tendu vers l'intérêt général. Cette caractéristique est notamment précieuse lorsqu'il s'agit de traiter des enjeux de long terme, comme la préservation des équilibres écologiques et des conditions de vie des générations futures

## **LIMITES DE LA DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE (DONT LES PANELS CITOYENS SONT UN EXEMPLE)**

### **La délibération face aux inégalités sociales.**

Comment parvenir à répartir également la parole dans un groupe socialement et culturellement hétérogène, où certains sont plus habitués que d'autres à parler en public, où le capital culturel tend à lever les inhibitions et à conforter l'assurance de soi, où les experts qui sont auditionnés et les professionnels qui gèrent le dispositif peuvent influencer de façon importante sur les débats ? La qualité procédurale des dispositifs tend à minimiser les asymétries : il faut avoir vu des personnes jusque-là muettes s'animer dans les sessions en petits groupes et en revenir avec une capacité accrue à prendre la parole pour comprendre les potentialités à l'œuvre. Cependant, l'égalité n'est jamais parfaite.

### **Les effets de la délibération sur les individus**

Quels sont véritablement les effets de la délibération sur les individus qui participent à ces mini-publics ? Les théoriciens de la démocratie délibérative postulent souvent qu'en

discutant de façon informée, les citoyens sont à même de se convaincre mutuellement grâce à la force sans contrainte du meilleur argument. Il faut cependant convenir que les effets précis de la délibération sur les individus restent encore à prouver. Des psychologues ont même avancé que la discussion en petits groupes aboutit à renforcer les polarisations préexistantes et à rendre plus difficile la recherche d'un compromis.

### **La question de la responsabilité.**

Même s'ils sont loin de toujours respecter leurs promesses électorales, les élus sont responsables devant la loi lorsqu'ils occupent des postes exécutifs, et devant leurs électeurs s'ils se présentent à la réélection. Devant qui les jurés actuels doivent-ils rendre des comptes, ou pourraient-ils le faire ?

### **La délibération contre la publicité ?**

Si les sondages délibératifs sont publics, ce n'est pas le cas des jurys citoyens et des conférences de consensus, qui se tiennent entièrement à huis-clos même si l'avis final est rendu publiquement. La publicité est au contraire l'une des forces de la discussion en ce qu'elle pousse les locuteurs à se tourner vers l'intérêt général ou du moins à tenter de montrer en quoi leurs arguments sont compatibles avec celui-ci, et la pression de la publicité rend plus difficiles les marchandages que les séances à huis-clos. En tout état de cause, la non-publicité des débats présente l'inconvénient majeur de rendre plus difficile l'implication du grand public.

### **Délibération des mini-publics contre délibération des masses.**

La démocratie délibérative est fondée sur des mini-publics qui rendent possible la constitution d'une opinion publique qui se différencie des représentants élus mais aussi de l'opinion publique du grand nombre. Le mini-public, une fois qu'il a délibéré, est censé pouvoir avoir changé d'opinion – un tel changement est même le signe attendu d'une délibération de qualité. Autrement dit, le sondage délibératif doit permettre de savoir « ce que le public penserait s'il avait véritablement l'opportunité d'étudier le sujet débattu » Les mini-publics délibératifs, par définition, visent à incarner une opinion, mieux informée, bénéficiant d'un cadre assez satisfaisant pour se forger, mais qui du coup peut diverger de l'opinion des masses. La façon dont les recommandations des jurés ont été rejetées dans plusieurs expériences phares démontre amplement que ce risque n'est pas purement spéculatif.

### **La question de la transformation sociale.**

Pour imposer des transformations positives dans un monde où les résistances structurelles des intérêts dominants sont énormes, l'appel à l'indignation et à une levée en masse contre les injustices et les périls qui menacent la planète n'est-il pas plus efficace que les discussions raisonnables en comités restreints ?

## Compte Rendu Commission FINANCE du 31/01/16

Habitants Présents : Rémy, Pierre, Jacky, Joel Boeyart (maire d'Aucelon), Christian,

Elus : Agnès Hatton, Vincent Beillard

Animateurs : Emmanuel Cappellin

NB: Cette commission, composée depuis le début du mandat par une élue et plusieurs habitants de Saillans, a la particularité de ne pas décider des orientations de sa compétence ni de créer de Groupes Action-Projet. Elle a jusqu'à présent fait un travail d'analyse budgétaire en soutien aux élus et commencé un travail d'éducation au budget destinée aux habitants.

### **PREMIÈRE PARTIE : Bilan de l'élue**

Tous les participants présents à la réunion font partie de la commission finance ou sont déjà informés des modalités de fonctionnement d'un budget communal. La présentation d'introduction au budget prévue est annulée. Les principaux constats de **l'analyse financière de la commune de Saillans de 2010 à 2014** par la Trésorerie de Crest sont rappelés plus tard:

- une situation financière saine
- une capacité d'auto-financement en hausse
- une politique d'investissement soutenue
- des marges de manoeuvres en terme de fiscalité limitées
- un endettement communal à un niveau raisonnable

Agnès résume les enjeux de la réunion :

- elle a réalisé une projection du budget d'investissement sur le reste de la mandature (de 2016 à 2020). Cette projection prend en compte tous les investissements déjà prévus, dont des postes importants (travaux comme le bâtiment des services techniques, la salle des fêtes imaginée par le "GAP salle des fêtes" ou encore une éventuelle maison médicale). Cette prospective laisse apparaître de très faibles marges de manoeuvre pour financer les projets émanant des GAP.
- la diminution des dotations d'Etat (25000 euros de moins par an) crée une pression supplémentaire sur le budget de fonctionnement et donc (indirectement) sur le budget d'investissement.
- il faut donc (1) trouver de nouvelles recettes (mais la fiscalité à Saillans est déjà légèrement au-dessus de la moyenne) et/ou (2) faire des coupes et donc mieux prioriser les projets, y compris les projets portés par les GAP.
- pour cela, les élus demandent un outil de prospective qui leur donne plus de visibilité sur l'impact d'un projet x sur le budget de la commune à long-terme.
- Une expertise externe (de la DGS) est prévue pour tenter de développer cet outil, mais cette aide technique ne remplacera pas le besoin de décision politique de la part des élus.
- Agnès souligne les limites d'un tel outil: "pour qu'une prospective soit fiable, il faut des chiffres plus précis donc des projets plus aboutis, parfois au détriment d'autres dossiers. La première des décisions doit être politique"
- Cela pose d'autres questions: "à quel stade la décision de financer un GAP ou non doit-elle être prise pour éviter la frustration et la démobilisation des GAP qui



n'aboutiront pas?", "comment faire pour que les élus des différentes commissions ne soient pas en compétition?"

### **Retours sur le bilan de la commission finance :**

Certains membres de la commission sont satisfaits du rôle de la commission mais l'un d'eux se demande "à quoi il sert?" Le rôle de la commission, clair à ses débuts, ne semble plus l'être pour tous. Par exemple, certaines décisions importantes (comme la réduction de 20% du budget des associations) n'ont pas été remontées à la commission.

Les actions ayant suscité le plus d'enthousiasme sont :

- d'avoir communiqué auprès des habitants sur le fonctionnement d'un budget communal lors d'une réunion publique (mais peu de participants)
- d'avoir fait un gros travail d'analyse sur le budget eau/assainissement.

### **DEUXIÈME PARTIE : Une commission plus participative ?**

**Objectifs:** Pour avancer concrètement, l'animateur propose au groupe de :

- 1) redéfinir (ou réaffirmer) la fonction de la commission finance au sein du fonctionnement municipal
- 2) chercher des solutions pour la priorisation des financements parmi les GAP
- 3) réfléchir à un élargissement possible de l'implication des habitants

Cela fournira un travail de préparation à la réunion du 18 février entre les élus et le Conseil des sages. Cette réunion traitera d'éventuels nouveaux outils de participation.

### **1) Redéfinition de la fonction de la commission finance :**

- Fonction actuelle : La commission finance donne son avis sur le budget prévisionnel avant qu'il passe au vote des élus. Elle remplit **une fonction comptable/technique** mais **pas une fonction politique**, elle se refuse à donner un avis politique sur les dossiers.

Commission finance: FONCTION COMPTABLE <-----> Elus: FONCTION POLITIQUE

- Fonction possible : Tout en gardant sa neutralité, la commission finances pourrait jouer un rôle pour faciliter l'implication des habitants dans les décisions prises sur le budget.

Commission finance: FONCTION COMPTABLE <-----> Elus: FONCTION POLITIQUE  
Habitants: \_\_\_\_\_↑  
+ éducation/  
outils d'analyse  
du budget  
pour les  
habitants

- Ce rôle de facilitateur sera imaginé/précisé plus bas.

## **2) "Comment mieux prioriser parmi les projets portés par les habitants (GAP) ?" La question soulève plusieurs questions:**

*Comment la commission finance peut-elle aider accompagner les GAP pour éviter les mauvaises surprises et la démobilisation des habitants?*

--> La prise de décision actuelle pour les projets émanant des habitants est la suivante: **GAP individuels --> CP des ELUS --> FINANCEMENT OU NON** (arrivés à terme, les projets des habitants sont présentés aux élus qui décident de les financer ou non en fonction des capacités de financement)

--> L'un des membres de la commission rappelle qu'à ses débuts, la commission devait permettre un aller-retour entre les GAP chiffrés et les élus, rôle qu'elle n'a jamais mis en oeuvre, mais qu'elle aurait dû.

--> Un élu d'une autre commune précise que ce travail de "recadrage" des projets (de GAP) en cours par les élus est habituel.

*Comment faire pour que les gros projets n'écrasent pas les petits ?*

--> on pourrait créer des allocations de budget par projets de taille comparable.

*Comment donner aux élus une vision globale des projets à financer?*

--> Comme pour les demandes de subvention des associations qui doivent toutes être soumises avant une certaine date, il faudrait que les GAP souhaitant financer un projet déposent leur projet chiffré à une seule date.

## **3) L'implication des habitants dans le budget soulève d'autres questions:**

*À quel(s) stade(s) faire intervenir les habitants ? Quel point d'entrée pour eux dans le processus budgétaire ?*

--> Pour rappel, le budget d'une mairie est composé d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'investissement. Il n'y a quasiment aucune marge de manoeuvre sur le budget de fonctionnement.

--> c'est sur **le budget d'investissement** (d'environ 140.000euros/an) que la commission finance peut aider l'implication des habitants.

--> Les participants font une liste des **facteurs de décision** pour les projets d'investissement afin d'identifier d'éventuels points d'entrée pour les habitants:

Décideurs/facteurs de décision :

- la réglementation (obligations de mise aux normes)
- l'équipe municipale (projets de l'équipe, projets remontés des GAP)
- la communauté de commune (financement, politique commune)
- les experts techniques (études de faisabilité)
- les experts comptables (= commission finance)
- les subventions (financement)

*Comment former les habitants sur le fonctionnement d'un budget, les capacités d'endettement et d'auto-financement de la commune ? Comment encourager à penser le long-terme, au-delà d'un mandat, sur 20 ans ? Où se trouveraient la transversalité et le débat?*

--> **Le débat d'orientation budgétaire** est mentionné comme une option intéressante. Ce n'est pas une obligation pour un village de notre taille, mais il pourrait être adapté à la politique participative de la municipalité.

Note de précision pour le lecteur :

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, le débat d'orientation budgétaire (DOB) est considéré comme un préalable au débat budgétaire annuel. Il s'agit de la tenue d'un débat sur les orientations générales du budget et sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Les membres de l'organe délibérant (habituellement le conseil municipal) doivent être destinataires, préalablement à la séance du DOB, d'une note explicative de synthèse. Dans le cas de Saillans, l'organe délibérant pourrait intégrer des habitants.

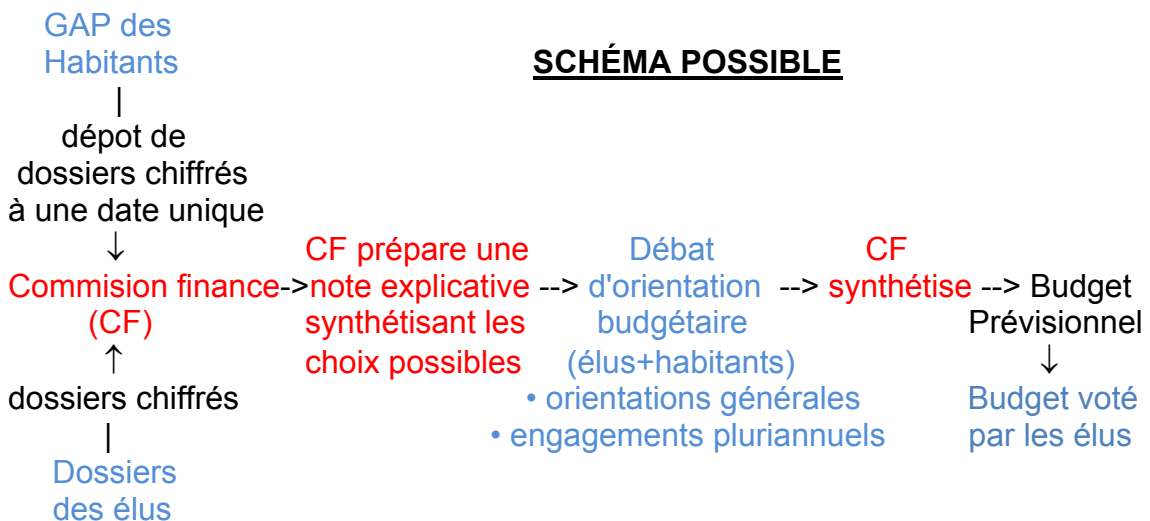
*Qui participerait à ce débat?*

--> Des habitants tirés au sort sur les listes d'électeurs chaque année ?

--> Tous les habitants intéressés ? D'autres possibilités ?

#### **4) Travail de préparation à la réunion Elus-CDS du 18 février**

**Proposition 1 : La commission finance organiserait, chaque année, un débat d'orientation budgétaire (DOB)** pour permettre aux habitants de prendre part aux grandes orientations et de s'approprier les contraintes budgétaires dans lesquelles s'inscrivent les actions d'une mairie.



**Proposition 2:** La commission suggère de créer des allocations de budget par projets de taille comparable pour protéger les petits projets portés par les GAP.